Acte publié et [illegible] exécutoire le 20/11/2026

DECISION DU MAIRE

n°2026/

105/2657

MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Mail : maire@cabries.fr

Objet : Signature d'une convention de mise à disposition de la bibliothèque municipale au profit de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre de la manifestation « Lecture par Nature 2026/2027 ».

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 2026/005 du 21 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire, notamment son 5° ;

Vu le projet de convention avec la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise à disposition de la bibliothèque municipale le vendredi 27/01/2027 dans le cadre de la manifestation « Lecture par Nature 2026/2027 » ;

Considérant que la commune souhaite participer à la manifestation « Lecture par Nature 2026/2027 » ;

DECIDE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : De signer le projet de convention avec Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise à disposition de la bibliothèque municipale le vendredi 27/01/2027 dans le cadre de la manifestation « Lecture par Nature 2026/2027 ».

ARTICLE 2 : La présente décision sera notifiée du Département des Bouches-du-Rhône, annexée à la convention et publiée ; ampliation en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'Etat dans le Département.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de veiller à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cabriès, le 19 NOV. 2026

MAIRIE DE CABRIES BOUCHES-DU-RHÔNE

Le Maire,
Amapola VENTRON

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20261119-DEC_2026_105-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026